

Trajectoire pour les personnes proches aidantes, la famille, les employés et les responsables de RPA, d'EESAD et des organismes communautaires ou toute autre personne

Attention

S'il y a des motifs
raisonnables de croire
qu'il y a un risque de
mort ou de blessures
graves, contacter
le **911**.

Je suis face à une situation où une personne
âgée ou une personne majeure vulnérable
pourrait être victime de maltraitance*.

Je suis...

► Un employé
ou un
responsable
d'une RPA

Pour les personnes
connues du CISSS,
au besoin, aviser ou
consulter l'intervenant
responsable

► Un employé ou
un responsable :
- d'une entreprise
d'économie
sociale d'aide
à domicile
(EESAD)
- d'un organisme
communautaire
- d'un autre
partenaire

► Un bénévole
du CISSS
ou d'un
organisme

► Une personne
proche
aidante

► Un membre
de la
famille

► Une personne
âgée ou une
personne
vulnérable
victime de
maltraitance

► Toute
autre
personne

Appeler la Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés (LAMAA)
au 1 888 489-ABUS (2287)
ou consulter le site lignemaltraitance.ca

*Voir les [annexes 2 et 3](#) de la procédure pour vous guider au besoin



Lutte contre la
MALTRAITANCE

PARLONS-EN ET AGISSONS

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec

